sportartenlehrer.ch

Examen professionnel fédéral

Professeure | Professeur d'une discipline sportive avec brevet fédéral, Professional Bachelor

Aide-mémoire épreuve d'examen 2 | Travail d'examen

L'aide-mémoire informe sur le déroulement et les exigences formelles du travail d'examen ainsi que sur les critères d'évaluation appliqués. Le règlement d'examen et les directives relatives à l'examen professionnel fédéral, disponibles sur le site web, fournissent de plus amples informations.

Par le travail d'examen écrit, les candidats apportent la preuve qu'ils disposent aussi d'une expérience professionnelle et de compétences suffisantes dans les domaines de compétences opérationnelles suivants :

A – Planification de l'enseignement
B – Pratique de l'enseignement
C – Analyse de la performance
D – Organisation de compétitions
E – Gestion du matériel et de l'infrastructure
F – Conseil dans le contexte social
G – Soutien aux associations sportives
H – Marketing et administration

Le travail d'examen documente en outre la collaboration des candidats avec les associations, les organes associatifs ou les employeurs dans le milieu où évoluent typiquement les professeurs de disciplines sportives.

Procédure de remise de l'esquisse de projet

Avant le travail d'examen, les candidats remettent à leur association sportive une esquisse de projet avec le thème du travail d'examen prévu et les domaines de compétences opérationnelles choisis. L'esquisse de projet comprend deux pages A4 et est disponible sous forme de formulaire sur le site web www.sportartenlehrer.ch. Elle constitue une condition préalable au travail d'examen et est donc obligatoire.

L'esquisse de projet doit également être accompagnée d'une éventuelle demande de travail d'examen sous la forme d'un autre support (brochures, imprimés, présentation, vidéo, etc.

L'esquisse de projet sera transmise par l'association sportive au secrétariat de sportartenlehrer.ch. L'esquisse de projet soumise est évaluée par la commission d'examen qui décide ensuite de son admission. L'élaboration du travail d'examen ne peut avoir lieu sans l'approbation de l'esquisse de projet.

Procédure de remise du travail d’examen

Le travail d'examen doit être envoyé par courrier normal (**non** recommandé) et sous forme électronique au secrétariat au moins 6 semaines avant la date de l'examen oral.

Il doit être remis en 1 exemplaire imprimé ainsi que sous forme électronique en tant que document PDF **et** Word. La version imprimée n'a qu'une seule face.

Les candidats sont libres de choisir la forme (avec ou sans reliure, etc.) sous laquelle ils souhaitent soumettre la version imprimée.

Thèmes et contenues du travail d’examen

Dans le cadre des directives thématiques des domaines de compétences opérationnelles A à H, les candidats déterminent eux-mêmes les tâches et les questions, les contenus et les points forts de leur travail d'examen.

Tous les domaines de compétences opérationnelles ont la même pondération pour le travail d'examen. Il n'est pas nécessaire de traiter tous les domaines de compétences opérationnelles. Les candidats choisissent un domaine de compétence opérationnelle pour leur travail d'examen et y mettent l'accent. D'autres domaines de compétences opérationnelles peuvent être pris en compte, mais ils doivent être en rapport avec le thème.

Volume du travail d'examen

Le nombre de caractères est déterminant. Le travail d'examen comprend un volume de texte de 20'000 à 30'000 caractères (sans espace). Des écarts de ± 5% sont autorisés.

Le volume du texte se réfère aux pages suivantes :

- préface
- partie principale
- résumé
- conclusion

Ne sont pas compris dans le volume du texte :

- page de titre
- table des matières, liste des illustrations, des tableaux, des sources, de la bibliographie et les notes de bas de page
- image/photos
- tableaux
- diagrammes
- annexe
- déclaration d’autonomie

Structure du travail d'examen

Les différents éléments/chapitres ainsi que leur ordre sont prédéfinis et doivent en outre être structurés numériquement :

1. page de titre
2. table des matières
3. préface
4. partie principale
5. résumé
6. conclusion
7. liste des illustrations, des tableaux, des sources et de la bibliographie
8. annexe
9. déclaration d'autonomie

Liste des sources

Toutes les sources utilisées doivent être documentées et les citations doivent être marquées selon une méthode de citation reconnue.

Spécifications formelles et typographiques

Des titres et sous-titres bien formatés, des espaces appropriés entre les textes et les titres, des éléments graphiques judicieusement placés, etc. doivent permettre d'obtenir un document clair, visuellement agréable et facile à lire.

Les **directives** suivantes doivent impérativement être respectées :

- format de page A4
- marges de la page (haut/bas/gauche/droite) 2,5 cm
- mise en page de texte justifié avec césure
- police de caractères Arial
- taille des caractères dans le texte courant 11 pt. (ne s'applique pas aux titres et sous-titres)
- espacement des lignes dans le texte courant 1,5 lignes (ne s'applique pas avant et après les titres et sous-titres)
- numérotation des pages commençant par 1 sur la page contenant la table des matières
- en-tête et pied de page

La **page de titre** ne comporte pas de numéro de page et contient :

- titre du travail d'examen
- référence à la propre discipline sportive
- référence à la propre association sportive
- référence à l'examen professionnel fédéral auprès de sportartenlehrer.ch
- nom, prénom et adresse de l'auteure ou de l'auteur
- date de remise

En outre, la présentation de la page est libre. Il est possible d'utiliser des images, des dessins et des élément graphiques.

L'illustration de la page suivante montre comment une telle page de titre pourrait se présenter :

Titre du travail d’examen

Examen professionnel fédéral

Professeur-e d’une discipline sportive avec brevet fédéral, Professional Bachelor

Discipline sportive :	Discipline sportive
Association sportive :	Association sportive
Organisation :	sportartenlehrer.ch
Auteure/Auteur :	Nom, Prénom
	Adresse
Date de remise :	Date de remise

Déclaration d'autonomie

A la fin, le travail d'examen doit être daté et signé avec le texte suivant :

Je confirme par la présente que j'ai rédigé le présent travail d'examen de manière autonome et sans utiliser d'autres moyens que ceux indiqués. Toutes les idées, déclarations et arguments utilisés littéralement ou en substance ont été identifiés et les sources (y compris les médias électroniques) ont été mentionnées.

Date :

Signature :

Déroulement de l'examen

Les travaux écrits sont examinés et évalués par les experts (chacun pour soi) avant la date de l'examen. Le jour de l'examen, il y a d'abord la présentation, puis la discussion technique sur le travail d'examen. L'entretien professionnel est mené par les deux experts qui ont évalué le travail d'examen. L'expert principal, de la discipline du candidat, mène l'entretien, tandis que le deuxième expert rédige le procès-verbal.

Durée et structure

L'entretien professionnel se compose de 2 parties.

La discussion technique commence par une brève présentation du travail d'examen par le candidat (sans projecteur, mais éventuellement avec d'autres aides à convenir avec les responsables de l'examen au préalable et devant être apportées par le candidat).
Cette présentation dure 10 minutes (± 1 minute). La qualité de la présentation sera notée séparément.

En se basant sur le travail d'examen, les experts posent ensuite des questions pendant 20 minutes (± 2 minutes) et discutent d'aspects techniques avec le candidat.
La qualité des réponses, les informations supplémentaires, les argumentations et les motivations du candidat sont notés séparément.

Critères d'évaluation du travail d'examen

L'évaluation du travail d'examen se base sur les critères suivants :

- **Respect des instructions**
 Dans quelles mesures les directives relatives au travail d'examen sont-elles appliquées ?
- **Pertinence des questions soulevées**
 Dans quelle mesure le thème choisi et la problématique correspondent-ils aux compétences opérationnelles requises A à H ?
- **Exactitude objective et des contenus**
 Les affirmations postulées correspondent-elles à la réalité professionnelle d'une professeure et d'un professeur d'une discipline sportive ? Les solutions suggérées sont-elles techniquement correctes et bien expliquées ?
- **Innovation**
 Le travail présente-t-il des solutions contemporaines, modernes et innovantes ? Le thème a-t-il fait l'objet d'un développement personnel ?

Évaluation de la présentation

L'évaluation de la présentation se fonde sur les 3 critères suivants :

- **Aspects formels**
 Les directives concernant le règlement d'examen stipulent que la présentation doit durer 10 minutes (± 1 minute).
 Critère d'appréciation 1
 Le candidat a-t-il respecté le temps alloué ?
- **Exhaustivité et clarté**
 La présentation doit faire une synthèse claire et précise des aspects essentiels du travail d'examen.
 Critère d'appréciation 2
 Le candidat a-t-il réussi à exposer clairement les principaux aspects de son travail d'examen ?
- **Outils de présentation**
 Selon le thème et les questions soulevées dans le travail d'examen, les instruments de présentation nécessaires pour mettre en valeur le travail ne seront pas les mêmes. Il peut arriver que des objets ou des résultats et produits issus du travail d'examen doivent être présentés sous forme de documents/papiers de travail, affiches, tableaux, règlements, etc.
 Critère d'appréciation 3
 Le candidat a-t-il utilisé des outils adéquats pour la présentation et utilisé des procédés adéquats de présentation appropriés ?

Critères d'évaluation de la discussion technique

Les critères d'évaluation de la discussion technique sur le travail d'examen :

- **Qualité de la brève présentation**
 Le temps alloué a-t-il été respecté ? Les principaux aspects du travail ont-ils été clairement expliqués ? Les moyens choisis pour la présentation étaient-ils adéquats ?
- **Discussion technique**
 Exactitude objective des réponses et des motivations, étendue des connaissances de base et informations supplémentaires données.

Évaluation de la discussion technique

L'évaluation de la discussion technique se base sur les 3 critères suivants :

- **Exactitude objective des réponses et des motivations**
 Lors de la discussion technique, les experts posent en première ligne des questions précises sur le travail d'examen, auxquelles les candidats répondent. La qualité des réponses des candidats se mesure à leur exactitude factuelle et à l'état actuel des connaissances/recherches dans la discipline sportive.
 Critère d'appréciation 1
 Les réponses du candidat aux questions des experts sont-elles correctes sur le fond ?
- **Connaissances de base**
 Dans la discussion technique, les experts posent aussi aux candidats des questions qui vont au-delà des aspects spécifiques traités dans le travail d'examen en passant de la question concrète traitée dans le travail d'examen à une approche plus générale, etc. Les candidats doivent montrer qu'ils ont saisi une problématique dans toute son étendue.

Critère d'appréciation 2
Le candidat fait-il preuve d'une compréhension approfondie de la problématique et possède-t-il des connaissances de base suffisantes pour le faire ?

- **Informations supplémentaires données**
 D'autres thèmes et problématiques peuvent être abordés dans le cadre de la discussion technique pour sonder la profondeur des connaissances des candidats, voir s'ils sont capables d'esquisser différentes options et solutions, de les décrire et de les pondérer.
 Critère d'appréciation 3
 Le candidat peut-il fournir d'autres informations sur le thème et/ou exposer les avantages et les inconvénients de la démarche choisie par rapport à d'autres solutions ou méthodes ?

Notation

Les experts évaluent le travail d'examen sur la base des critères donnés en procédant à deux évaluations par critère et en attribuant des points.

Formalité : respect des instructions pour le travail d'examen (maximum 8 points)
Les instructions concernant la présentation telles que stipulées dans les directives ont été respectées. Le travail est complet, clair et propre.

Maximum 8 points		**Critères**	
Cocher déductions		Pour chacun des aspects suivants, un ou deux points peut être déduit :	
❑	- 2	volume	
❑	- 1	marges latérales ou taille des polices \| type de polices	
❑	- 1	interligne ou espacement avant et après les titres et les paragraphes	
❑	- 1	conception graphique (instruction : bien structuré et adéquat)	
❑	- 1	références pour les sources et les citations	
❑	- 1	intégralité du travail (y compris signature [1)])	
❑	- 1	clarté orthographique et générale	
Total déductions		**Total points**	

[1)] Si la signature manque, l'expert principal doit faire signer le travail avant le début de l'examen et un point aura déduit le cas échéant.

Pertinence des questions soulevées (maximum 16 points)

a) Entre le travail et les compétences opérationnelles telles que définies dans les directives, il existe un rapport évident.

Points	**Critères**	**Cocher**	
8	Oui, un rapport évident	❑	
6	Oui, un rapport visible	❑	
4	Un rapport suffisant	❑	
2	Un rapport lointain	❑	
0	Pas de rapport	❑	
		Total points	

b) Le travail soulève des questions pertinentes correspondant à la réalité professionnelle d'un professeur de discipline sportive.

Points	**Critères**	**Cocher**	
8	Oui, concentration ciblée sur des questions pertinentes	❑	
6	Oui, questions soulevées en général pertinentes	❑	
4	Questions soulevées suffisamment pertinentes	❑	
2	Questions soulevées pratiquement sans pertinence réelle	❑	
0	Questions soulevées sans aucune pertinence réelle	❑	
		Total points	

Exactitude objective des contenus (maximum 16 points)

a) Les affirmations postulées et les solutions suggérées correspondant à la réalité professionnelle d'un professeur de discipline sportive.

Points	Critères	Cocher	
8	Oui, techniquement correctes et bien expliquées	❑	
6	Oui, généralement correctes et expliquées	❑	
4	Suffisamment correctes et expliquées	❑	
2	Lacunaires et peu expliquées	❑	
0	Insuffisantes et pas expliquées	❑	
		Total points	

b) Le travail se fonde sur une interprétation correcte de la réalité professionnelle.

Points	Critères	Cocher	
8	Oui, entièrement	❑	
6	Oui, en grande partie	❑	
4	Suffisamment	❑	
2	Insuffisamment	❑	
0	Non, aucun rapport	❑	
		Total points	

Innovation (maximum 8 points)

Le travail esquisse des solutions originales, modernes et innovantes. L'approche du sujet est personnelle et créative.

Maximum 8 points		Critères	
Cocher déductions		Pour chacun des aspects suivants, un point peut être déduit :	
❑	- 1	pas de fil conducteur	
❑	- 1	trop d'explications descriptives	
❑	- 1	solutions utilisées passées de mode ou techniquement obsolètes	
❑	- 1	approches répétitives	
❑	- 1	approches sans variations	
❑	- 1	pas d'approche scientifique appropriée de la littérature technique	
❑	- 1	banal et peu inspirant	
❑	- 1	principalement des anecdotes (sans développer le thème)	
Total déductions		**Total points**	

Échelle des notes

Points	Note	Points	Note
46 - 48	**6**	22 - 26	**3.5**
41 - 45	**5.5**	17 - 21	**3**
36 - 40	**5**	12 - 16	**2.5**
32 - 35	**4.5**	8 - 11	**2**
27 - 31	**4**	3 - 7	**1.5**
		0 - 2	**1**

Pour faciliter la lecture, nous avons utilisé le masculin pour toutes les désignations de personnes. Les désignations de personnes utilisées se réfèrent à tous les genres.